

An aerial photograph of a residential development. The central feature is a large, rectangular green field, possibly a sports field or a large lawn. Surrounding this field are several clusters of houses, some with brown roofs and others with grey roofs. A winding road or path cuts through the development. In the foreground, there are rows of grapevines, suggesting a vineyard. The overall scene is a mix of residential buildings, green spaces, and agricultural land.

**50 ans
du Clos
de Domois**

Mot du président de l'Amicale des Anciens de Domois

Mon but n'était pas de rentrer dans le détail, car il aurait été nécessaire d'y ajouter encore plusieurs pages.

Ce qui m'importait, c'était simplement de relater les principales étapes du parcours de l'Orphelinat et de l'association le "Clos de Domois" créée en 1972.

Je tiens à dire, que le site et certains travaux de structure, ont été réalisés en grande partie depuis la venue du 5^e président, Pierre Gidrol, qui a rejoint le Clos il y a 18 ans.

Il avait comme mission, au nom de l'évêché, de veiller à la bonne tenue des comptes et la gestion du domaine.

Il est bien entouré d'hommes et de femmes au conseil d'administration, qui l'aident dans cette tâche.

Au fil des ans, il a pu s'imprégner du passé de ce lieu et faire la connaissance des anciens orphelins qui ont vécu à Domois.

Ils ont, comme vous allez le voir, contribué aux transformations et aux améliorations effectuées depuis son arrivée en 2004.

Depuis 50 ans, le site a été transformé avec la rénovation des bâtiments, la création de logements et la remise en état des voies de circulation sur la propriété.

Tout cela a coûté, mais ce dont le conseil peut être fier, c'est de l'avoir fait par ses propres moyens.

Nous investissons tout ce que nous recevons de la location du château et des appartements.

Ce document, qui relate succinctement l'histoire, notre histoire, vous est offert, car vous en faites partie, vous les membres de l'association du Clos, vous les anciens orphelins, et vous qui de près ou de loin avez participé au renouveau du patrimoine du Clos de Domois.

Je vous invite à le garder précieusement.

Les hommes passent et les bâtiments restent, l'avenir appartient aux plus jeunes.

Longue vie encore au Clos de Domois.

Jacques LESUEUR

Nous fêtons les 50 ans de notre association le "Clos de Domois"

Cette plaquette va vous permettre de découvrir ce qui s'est passé à partir de l'année 1972, mais avant, vous allez voir ce qu'il en était.

Ainsi, vous saurez comment, et pour quelles raisons cette association existe encore

Première partie : 1880 - 1921



Tout a commencé grâce au père **Jean-François Chanlon**



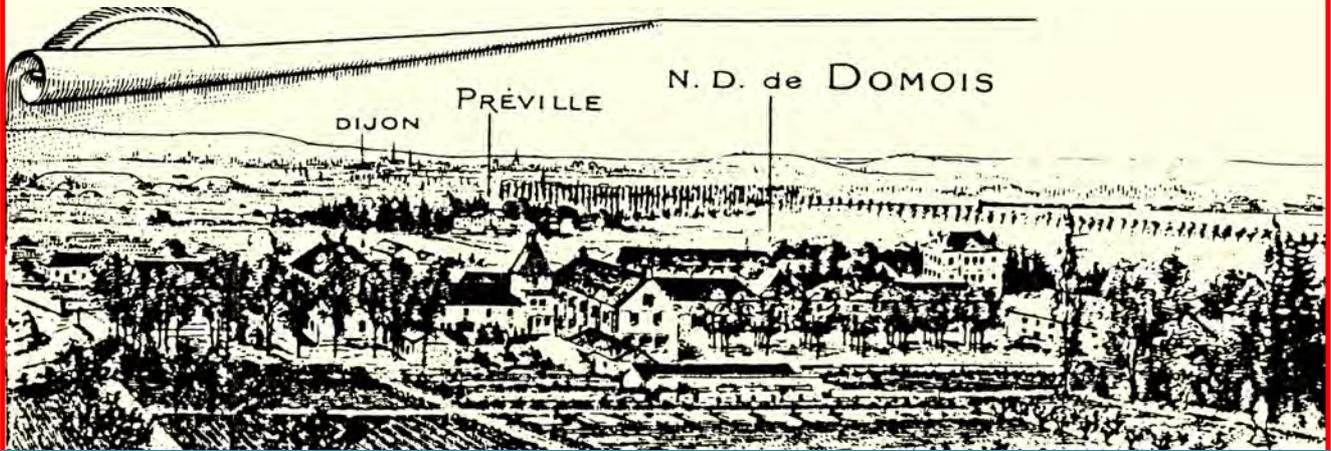
Monseigneur Rivet évêque du diocèse dijonnais lui demande le 1^{er} juin 1880 de fonder un orphelinat à Domois



Alors commence pour l'abbé Chanlon une autre vie à laquelle il n'était peut-être pas préparé mais il y consacrera tout son cœur de prêtre et d'apôtre

L'orphelinat de Domois et le père Chanlon

Il imagine et dessine même les plans et la maquette de ce que sera son orphelinat



C'est sur les ruines de l'ancien sanctuaire de Notre-Dame de Domois, qu'il se fit architecte et au besoin ouvrier maçon ou charpentier

En effet, il lui faut avant tout abriter les enfants qu'on lui confie et qui viennent pour la plupart de Dijon

Aussi, l'abbé construit, restaure, aménage et bientôt, d'un amas de masures, il aura réussi à faire quelque chose de peut-être pas très beau ni de très confortable, mais d'une solidité telle, qu'après plus de 142 ans, ces constructions sont toujours debout



L'ASSOCIATION SAINT-PHILIBERT ET LE PETIT CITEAUX de la rue Condorcet, à Dijon

Le père Chanlon avait de bonnes relations avec les sœurs de l'Adoration Perpétuelles de Bellemagny qui se trouvaient dans un immeuble rue Condorcet à Dijon



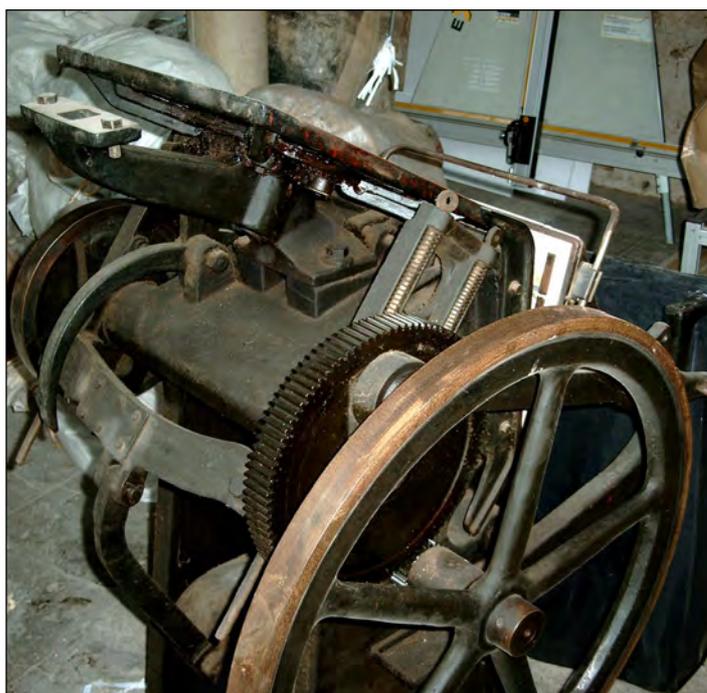


Il devint dans le même temps propriétaire du château et de la ferme de Préville

Une vingtaine d'enfants orphelins de 2 à 8 ans étaient recueillis par les sœurs. Ils devaient à l'âge de 9 ans rejoindre l'orphelinat de Gevigny, à Bézouotte, ou l'orphelinat de Domois

1880-1885 - L'ORPHELINAT DE DOMOIS

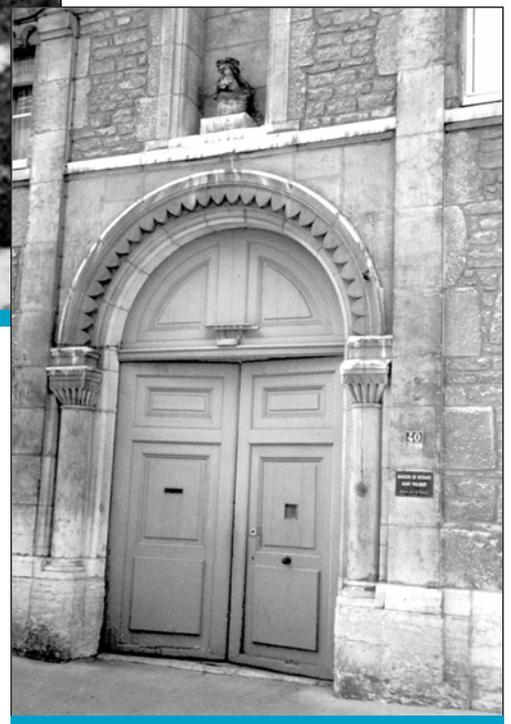
L'objectif du père Chanlon était assez simple, mais rempli de bon sens, en donnant aux jeunes enfants une éducation qui se voulait moderne à cette époque. Domois se trouvant à la campagne et disposant de terres qui ne demandaient qu'à être travaillées, il décida qu'à Domois on travaillerait la terre, à Dijon on imprimerait ! M. Marchand, propriétaire d'une petite imprimerie connaissait bien le père Chanlon. Il en était l'un des principaux actionnaires. M. Mersch en fut le directeur. Il mêla les orphelins aux anciens ouvriers. Etant obligé de quitter les locaux de Dijon en 1892, le père Chanlon doit venir installer ses machines à Domois



L'ORPHELINAT EN 1900



Pendant plus de 50 ans, il fut pour les enfants qu'il accueillait l'animateur infatigable d'une maison d'éducation et de formation professionnelle, dont les trois pôles bourguignons furent l'orphelinat de Gevigney, fondé par M. Jean VUILLEMOT en 1875, il y eu jusqu'à 120 enfants, Domois, et le Petit Cîteaux de la rue Condorcet



Il rejoignit alors l'étonnant apostolat d'un prêtre d'Alsace, le père Joseph FALLER curé de Saint-Cosne qui, dès 1851, avait groupé près de lui à Bellemagny, des religieuses qu'il envoya soutenir des églises et des orphelinats : c'est ainsi que vinrent s'installer en Côte-d'Or, à Bézouotte, un grand nombre de sœurs



M. le chanoine Chanlon ne manqua pas l'occasion de s'entendre avec le père Faller pour l'orphelinat de Domois et la petite maison de la rue Condorcet

Les enfants recueillis par lui, venant de toutes sortes de régions au hasard de ses rencontres, contribuèrent au fonctionnement de l'imprimerie, qui avait été rapatriée de Dijon dès l'année 1892

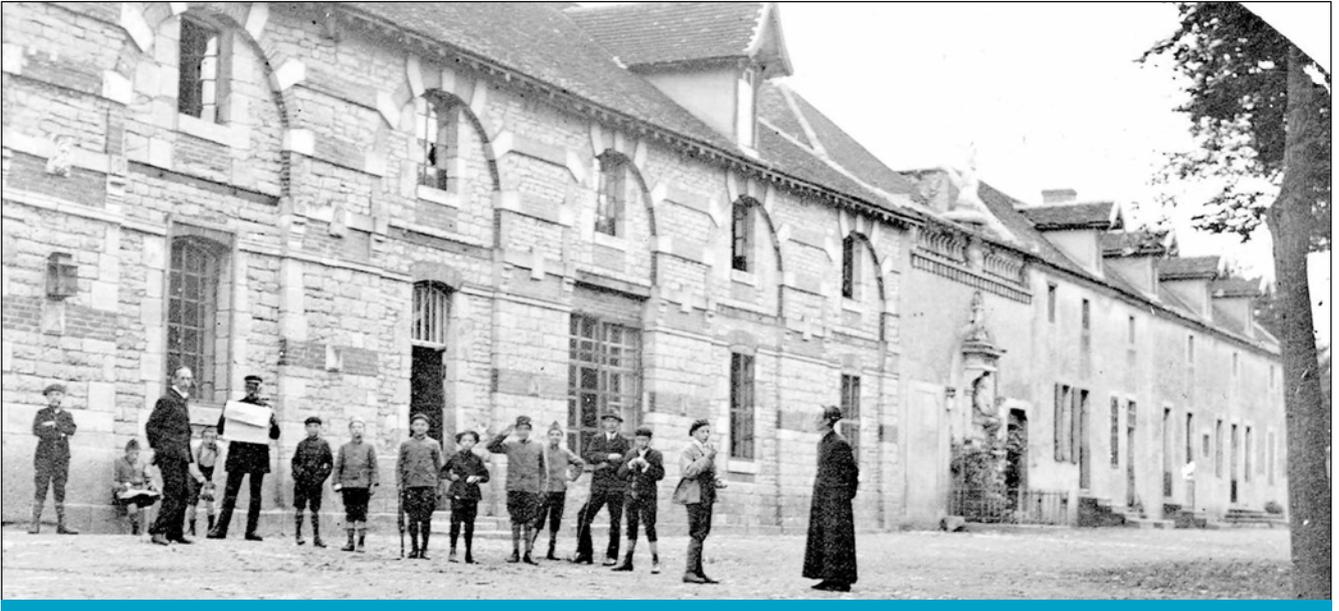


Eugène Morisot, ancien orphelin, avait fait son tour de France sur le "trimard" ou le compagnonnage, comme on disait à l'époque

Son bagage de connaissances suffisant, il rentre à nouveau à Domois mais cette fois pour prendre la direction de l'imprimerie qu'il assurera jusqu'en 1947

Des dizaines de jeunes apprentis ont été formés dans cet atelier

Les Dijonnais se souviennent d'un journal hebdomadaire que le père Chanlon fit paraître sous le "BIEN DU PEUPLE", dont l'existence s'éteignit à la guerre de 1939



L'extension des activités du père Chanlon, à Domois et au Petit Cîteaux, exigea des collaborations. Dès 1885, M. l'abbé Ded, puis en 1908, l'abbé Richard sont venus le soutenir. D'autre part, les religieuses Bénédictines, dans une vie conventuelle souvent voisine de la misère, furent auprès de lui, des ouvrières de charité et de dévouement pendant les quinze années qui précédèrent la guerre de 1914

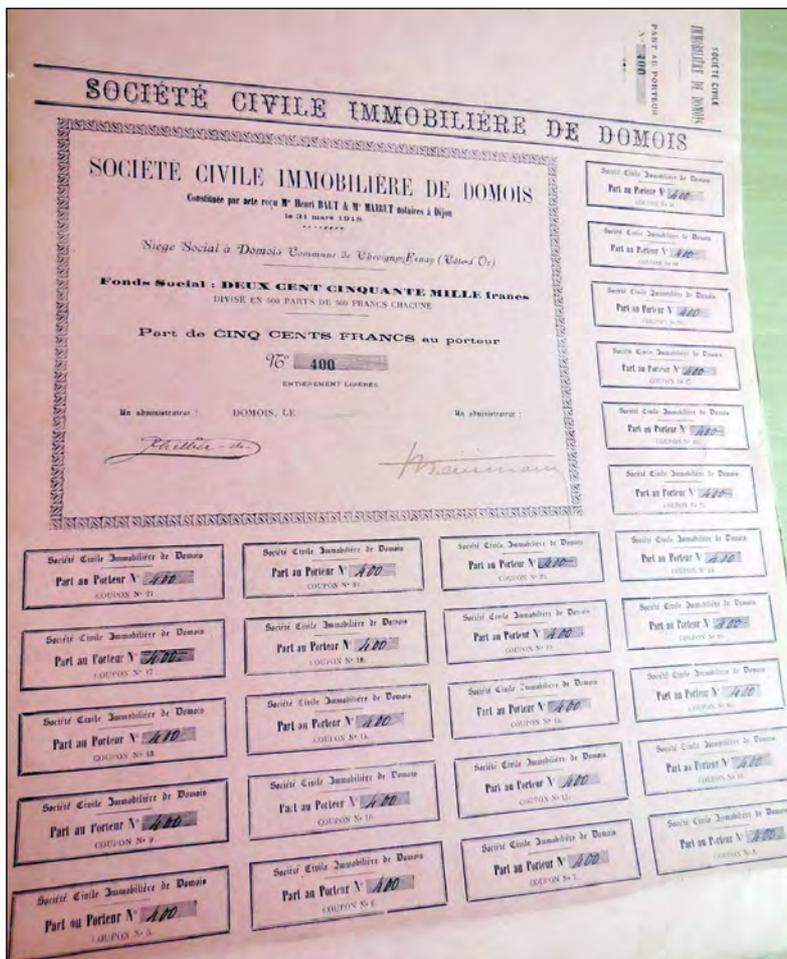


En 1918, à la libération, la direction des maisons, notamment en Bourgogne et en Alsace, fut reprise en main par le père Chanlon en parfait accord avec les religieuses de Bellemagny. Il la partage avec mère Henriette Ehret, prieure provinciale



Et dans le même temps il appela, à la tête de l'Orphelinat de Domois, comme pour assurer après lui la continuation de l'œuvre, les Pères du Sacré-Cœur de Saint-Quentin avec lesquels une généreuse chrétienne et grande bienfaitrice de l'orphelinat, Madame de CONTENSON, l'avait mis en rapport





Alors il fonda, en 1918 une société civile de 500 actions à laquelle il fit apport des divers immeubles de Domois et envisageant dans le futur un partage entre l'orphelinat de Domois et la Maison Saint-Philibert

La Congrégation des Pères du Sacré-Coeur prend en charge l'orphelinat de Domois à partir du 15 octobre 1921, et reçoit du père Chanlon 400 actions au porteur de la Société civile, et une somme de 100.000 F

Une autre somme de 100.000 F est par lui remise à Monseigneur l'Evêque à titre de dépôt, au profit de la Congrégation

Il conserva pour les religieuses Bénédictines 100 autres actions

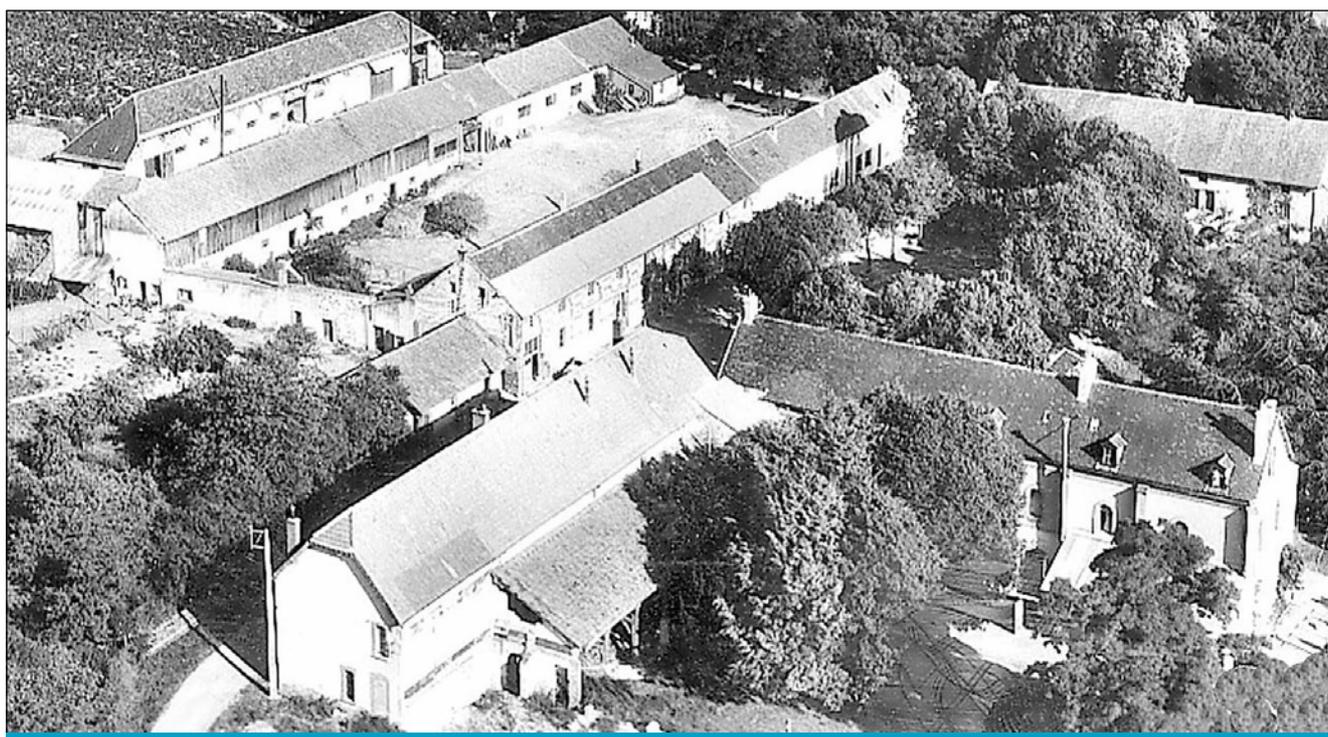


Monseigneur Landrieux

Dans le même temps, les religieuses Adoratrices reçoivent charge d'élever une quarantaine d'enfants âgés de 4 à 8 ans pour assurer le "recrutement" régulier de l'orphelinat de Domois

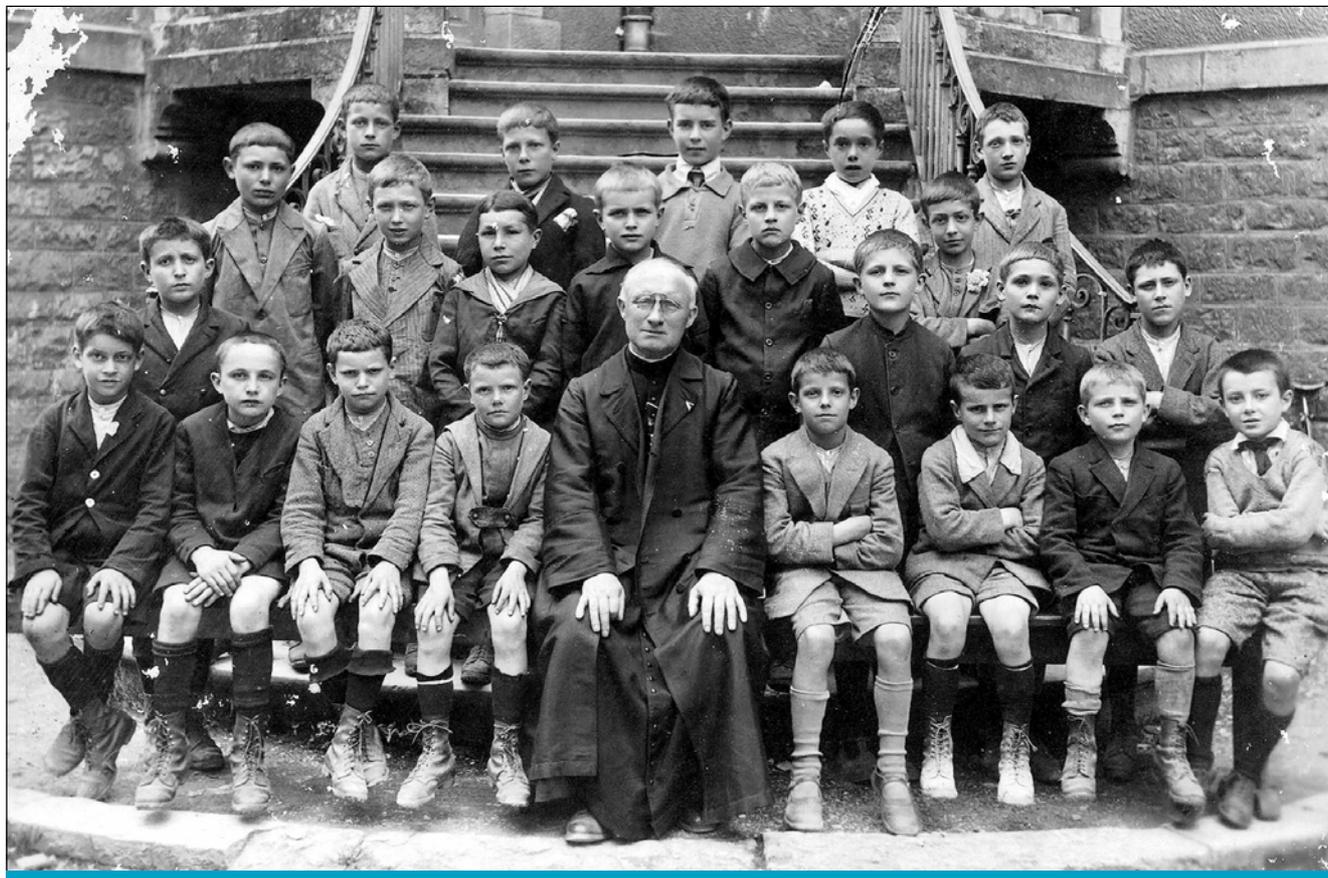


Le père Chanlon n'en prend pas moins des dispositions pour le cas où les Prêtres du Sacré-Cœur ne pourraient ou ne voudraient plus continuer l'œuvre : d'où certaines interdictions au cas d'une intention d'aliéner Domois, ou d'abandonner l'orphelinat, et plus profondément l'obligation de remettre à Monseigneur l'Evêque l'ensemble de l'œuvre et des immeubles pour qu'il en dispose à son gré, sauf la récompense des droits et plus-values qui seraient justement réclamés par la congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin



Deuxième partie : 1921 - 1971

Et puis, une note supplémentaire aux "arrangements et convention" de 1922, a été signée le 4 mai 1929, par le père Chanlon et M. l'abbé Devraine supérieur général de la congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin



Il y est expliqué que celle-ci qui ne jouissait pas de Préville, renonce définitivement, en accord avec la société civile et l'autorité épiscopale, à la propriété de tout ce qui constitue Préville, à savoir : le château, la maison de ferme, le parc et divers prés et terres dont les délimitations sont rapportées





Ainsi se trouve bien assuré un partage des immeubles, soit à l'origine par la remise de 400 actions à la congrégation, le chanoine Chanlon se réservant pour lui, et les religieuses, les 100 autres actions.



Il imposa un partage de jouissance des immeubles de Domois réservant aux religieuses le château et la ferme de Préville attribuant tout le surplus du domaine aux Pères du Sacré-Cœur



Ils prennent en charge la centaine d'orphelins
qui se trouvaient sur les lieux entre les deux guerres



Le père Chanlon, à l'âge de 75 ans
se retire dans sa première maison, rue Condorcet, auprès des Sœurs Bénédictines

Il gardera toujours un contact paternel avec ses orphelins qui vont être pris en charge
par une autre communauté, les Prêtres du Sacré-Cœur

Son souhait était de se faire enterrer dans le petit cimetière auprès de ceux qu'il chérissait

Il est décédé en 1939, à l'âge de 92 ans

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE DOMOIS

C'est le 4 août 1933 que le père Beck, supérieur de l'orphelinat, et avec le consentement de la congrégation des Pères du Sacré-Cœur, signa une convention de construction de la chapelle et d'une école (Institut Saint- François-Xavier)

Il s'agissait de construire en premier lieu la chapelle, de faire rejoindre le bâtiment existant (cuisine et locaux des sœurs)

Une partie sur trois niveaux, réfectoire, bureau du père économiste au rez-de-chaussée

Bureau du père supérieur et chambres pour les pères au premier

L'infirmierie et d'autres chambres pour les frères au deuxième

Sur l'autre partie, salles de classe et dortoirs

Cette construction était principalement destinée aux religieux et aux étudiants

L'idée était sans doute de former cette population à devenir prêtre et en même temps utiliser certains d'entre eux à la surveillance des orphelins





C'est en 1946, que le père Vai, jeune supérieur de l'orphelinat, a décidé de faire venir les orphelins dans les locaux disponibles du château. Ils se sont retrouvés dans un confort qu'ils n'avaient jamais connu

Le chauffage central, les toilettes avec chasse d'eau, un dortoir avec parquet, un réfectoire carrelé, salles de classe et d'études dignes de grands collèges et bien d'autres avantages par rapport à ce qu'ils avaient





Les anciens se souviennent des différents supérieurs :
pères Jacquemin, Le Berre
et les religieux : pères Buhecker, Gobin, Humbert, Brenot, Bour, Briau, Roblot
ainsi que les frères Clep, Pierre, Petit, Emile, Chenu, Aliphat, de Givenchy
qui ont assuré leur éducation



On ne peut pas oublier les sœurs
Rosalie, Alice, Emma, Emilie
et d'autres plus anonymes
qui s'occupaient de leur bien être
vestimentaire et culinaire



Durant 25 ans, ils ont eu la charge de 80 orphelins qui occupaient les locaux chaque année et répartis en deux sections : les petits (9-13 ans) et les grands (14-18 ans)

A Domois, la vie n'était pas un long fleuve tranquille
certes, les règles nous habitaient chaque jour

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que les principes et orientations que le père Chanlon
avait institués et retransmis à ses successeurs, fonctionnaient bien

Les orphelins sortaient à leurs 18 ans
avec une formation correcte pour affronter la vie à l'extérieur des murs



LE FOYER DE DOMOIS

Avant l'année 1970, le site actuel s'appelait
"Orphelinat de Notre-Dame de Domois", il était géré
par la congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur
de Saint-Quentin qui en était propriétaire depuis l'année 1921

C'est en 1971, à la dissolution de l'orphelinat
qu'une nouvelle dénomination
"Association Foyer Notre-Dame de Domois" est instituée

M. Gresset prend
la direction du nouvel institut

Les jeunes qui sont pris en charge
ne sont plus des orphelins

C'est à titre médical qu'ils sont confiés à l'établissement

Ils présentent des troubles du caractère et du comportement

Certains sont confiés par le juge des tutelles,
dont les parents ne doivent plus les prendre en charge

Quelques apprentis continuent à bénéficier
des compétences de M. Chauvet à la menuiserie



Au fil des années, l'équipe s'organise pour arriver à sa forme actuelle : des éducateurs spécialisés diplômés, médecin psychiatre, psychologue, infirmier, personnel administratif et des services généraux, soit 50 salariés, encadrent une trentaine de jeunes

Aujourd'hui, l'orphelinat est devenu "Institut éducatif et thérapeutique"

Dans cette appellation, la notion de soins s'affiche d'emblée

Il reçoit des jeunes, garçons et filles, de 6 à 18 ans, confiés par la Sécurité Sociale qui en assure le financement



Troisième partie : 1972 - 2022





La Société civile,
sous le bénéfice
d'une loi nouvelle,
se transforma
en association
(loi 1901)
seulement
au début de 1973



L'Association dite le **“CLOS DE DOMOIS”**
provenant de la transformation décidée en décembre 1972, et rendue officielle en 1973,
fera apport des immeubles de Préville
à l'association IMMOBILIERE SAINT-PHILIBERT, de la rue Condorcet

L'acte d'apport sera reçu par M^e Nourissat, notaire du “Clos de Domois”
et M^e Jouffroy, notaire de Saint-Philibert
et les délibérations des assemblées des deux associations seront annexées à cet acte

Conseil d'administration du 30 novembre 1973

MM. Buhecker, Masson et Vinceneux, seuls membres, sont présents



Le père Buhecker, président de séance, rappelle les accords existant depuis de nombreuses années entre les Pères du Sacré-Cœur dirigeant l'institution de Domois et les Sœurs Bénédictines, appelées par le chanoine Chanlon à la direction de la Maison Saint-Philibert à Dijon, accords portant sur la division entre eux, de l'ensemble immobilier qui appartenait à la société civile immobilière de Domois sur les communes de Féney et Ouges



Les deux parties se sont attribué une jouissance divise des bâtiments, terres et prés

C'est ainsi que la Maison Saint-Philibert, dont les droits dans la société civile étaient représentés par la propriété du cinquième des parts, selon la volonté du chanoine Chanlon, jouissait entièrement du château de Préville et de ses aisances, d'environ une vingtaine d'hectares de cultures



La transformation au début de 1973 de la Société civile en association soumise aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, permet de séparer les biens sociaux dans les conditions les plus avantageuses.

Il peut être fait apport à l'Association immobilière Saint-Philibert des immeubles de Préville

Cette réalisation est certainement conforme aux intentions de M. le chanoine Chanlon, ainsi qu'il est rapporté dans les lignes qui suivent





Monseigneur Lefebvre détient de lui une note manuscrite inachevée, destinée semble-t-il à Monseigneur Sembel, évêque de Dijon et dans laquelle, faisant état de son vieillissement et de celui de mère Henriette sa fidèle et combien dévouée collaboratrice, il entend confier à Monseigneur l'Evêque ses espoirs du maintien de ses œuvres

Disant sa gratitude aux religieuses et craignant une diminution des cadres, il recommande à Monseigneur l'Evêque l'opportunité de mesures à prendre dans la "prudence et l'objectivité"

Ce qui est plus certain, ce sont les termes d'une CONVENTION, datée du 15 octobre 1922 intervenue sous le patronage de Monseigneur Landrieux, évêque de Dijon entre la congrégation des PRÊTRES du SACRÉ-CŒUR, représentée par le supérieur provincial et M. le chanoine Chanlon

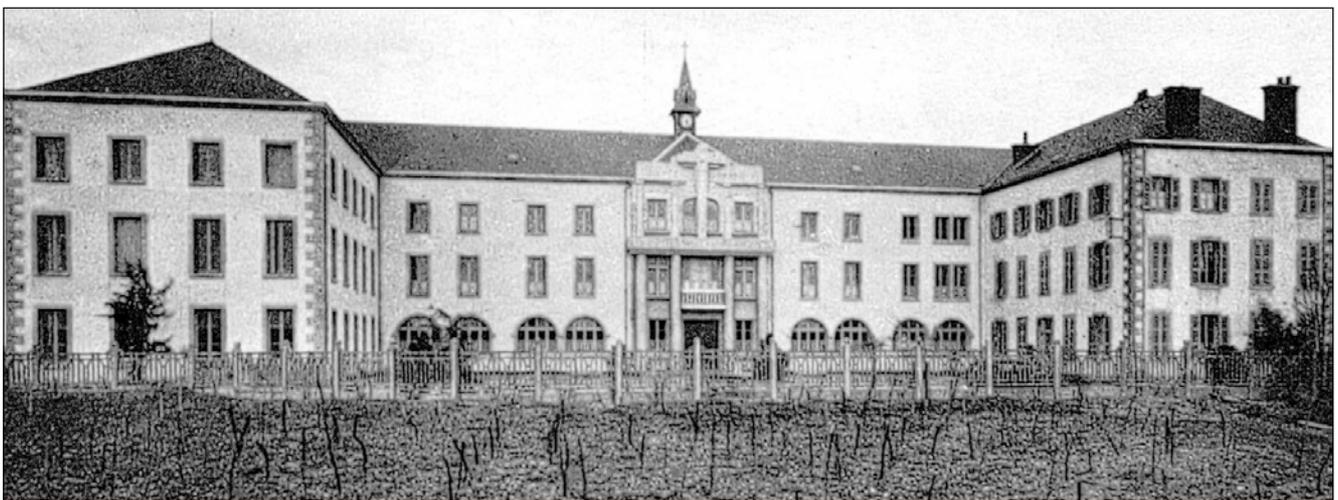
Tout est clair et le domaine pourra en toute liberté être géré par un conseil d'administration, choisi parmi les membres de l'association "le Clos de Domois"

ASSOCIATION LE "CLOS DE DOMOIS"

En 1972, la Société Civile Immobilière fut transformée en association loi 1901 et appelée le "**Clos de Domois**"

L'Assemblée générale, ayant adopté les statuts, se veut fidèle à l'esprit qui présida aux origines de l'orphelinat de Domois

Il est stipulé, dans l'acte signé entre les parties, que la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin ne pourrait vendre ou hypothéquer les immeubles ; il y était également spécifié que si, dans l'avenir, l'œuvre devrait cesser d'être une œuvre d'éducation, la Congrégation ne pourrait la transformer qu'avec l'agrément de Monseigneur l'Evêque de Dijon, seul qualifié pour changer ou faire changer la destination des ressources créées en faveur des orphelins

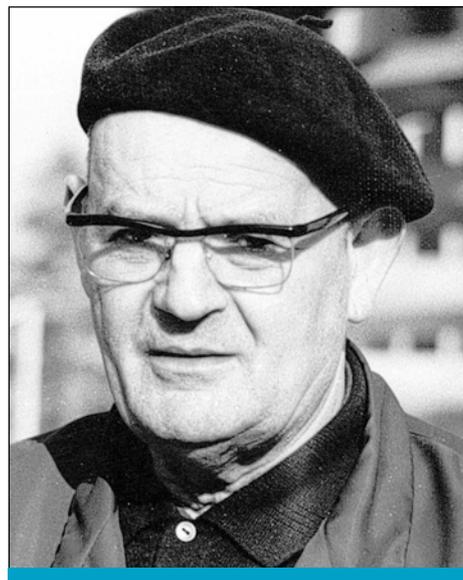


L'Association le “Clos de Domois” fut gérée par le **père BUHECKER** et le **frère CLEP**
membres de la congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur

Les présidents étaient : Maître BESSON, notaire, M. BAZIN, du hameau de Domois
et le docteur François PERRAS



Père BUHECKER



Frère CLEP



Joseph BAZIN
1^{er} président

Conseil d'administration de la nouvelle Association :

M. BAZIN Joseph, *président*, M. MEYER Roland, *secrétaire*
père BUHECKER Rodolphe (ancien économiste de l'orphelinat), *trésorier*
père LACHIVERT, (provincial des Pères du Sacré-Cœur), *membre de droit*

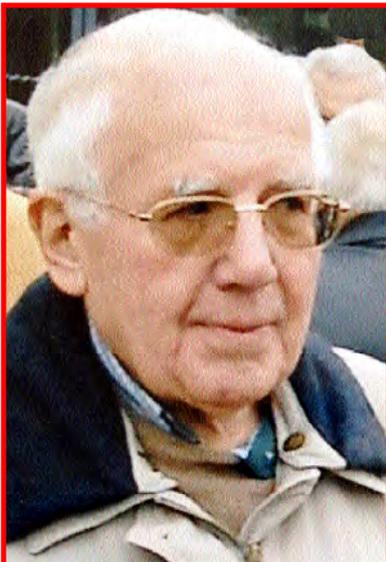
Membres : M. CURÉ Henri, M. FLECHER, frère CLEP André, M. LEFEBVRE René

1972 - 1992

Les membres ci-avant nommés, administreront l'imprimerie, la ferme et les terres ainsi que les locations immobilières



1993



Docteur PERRAS
2^e président

Un nouveau conseil est constitué :

M. PERRAS, *président*

Père BUHECKER, *secrétaire-trésorier*

Membres : M. TROLLIET, représentant l'évêque de Dijon

M. CURÉ Henri

De nouveaux statuts sont créés tout en gardant l'esprit qui présidait les origines de l'orphelinat de Domois

Ils se composent de 23 articles et sont signés par le docteur PERRAS, président et le père Rodolphe BUHECKER, secrétaire-trésorier

Le but de l'association est de promouvoir, organiser ou gérer toutes activités d'ordre charitable, éducatif, social, culturel

Elle pourra détenir, acquérir, vendre ou prendre en location, tous immeubles jugés utiles



1995

Année du départ des Prêtres du Sacré-Cœur
(restaient, père BUHECKER, frères André CLEP et Antoine ATZENOFFER)

Le président PERRAS informe le C.A. de la confirmation écrite qu'il a reçue du père LACHIVERT :

les Prêtres du Sacré-Cœur quitteront bien Domois, au plus tard le 15 juillet 1995

M. Trolliet, qui représente Monseigneur l'Evêque de Dijon et qui parle donc en son nom, souhaite que l'un des membres de la communauté des Prêtres du Sacré-Coeur soit représenté au sein de l'association, voire siège au conseil d'administration

A la suite du départ de la congrégation, une assemblée générale extraordinaire a eu lieu pour entériner cette décision et apporter quelques modifications aux statuts. Une assemblée générale s'en est suivie et un nouveau conseil d'administration est élu
François PERRAS reste président

La Fraternité SITIO s'installe à Domois
mais n'aura pas à s'occuper directement des activités de l'Association le "Clos de Domois"



Professeur MARIN
3^e président

Un nouveau conseil est constitué :

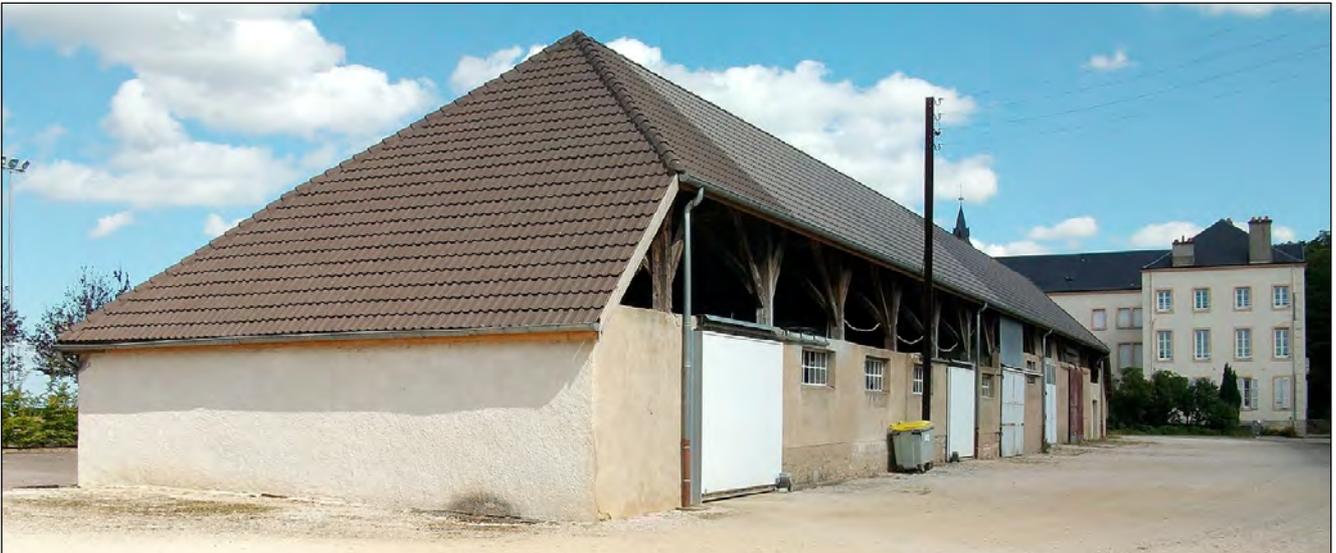
Monsieur le professeur MARIN, *président*

M. MATHIEU, *secrétaire-trésorier*

M. TROLLIET, *représentant l'évêque de Dijon*

Membres : M. GÉRARD, M. PERRAS, M. CURÉ Henri
M. ANTOINE, M. MEYER Roland

Il a, durant son mandat, réglé la vente
d'une partie des terres de la ferme
ce qui a permis de refaire la couverture du château



Il a également
dû intervenir
et planifier
la cohabitation
entre la
Fraternité SITIO
et le Foyer
qui occupaient
les mêmes
locaux

Un nouveau conseil est constitué :

M. MARIN André, *président et trésorier*, M. ANTOINE, *secrétaire*
 Membres : M. ROY, *représentant l'évêque de Dijon*, et M. PARISEL

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du Clos de Domois, il a été décidé de créer une S.A.R.L concernant l'imprimerie. Deux membres en feront partie : le Clos de Domois pour 90 % et le Syndicat des membres du Clergé pour 10 %, mais l'entreprise sera autonome



Une grande partie des terres agricoles et le matériel sont vendus à M. Berthiot, notre agriculteur

L'Association se réserve les (14 ha) qui se trouvent autour des bâtiments qu'elle continuera de louer, car ces terres peuvent être vendues selon les dispositions du P.O.S.

Elles seront en définitive mises gratuitement à la disposition de M. Berthiot qui devra entretenir le domaine

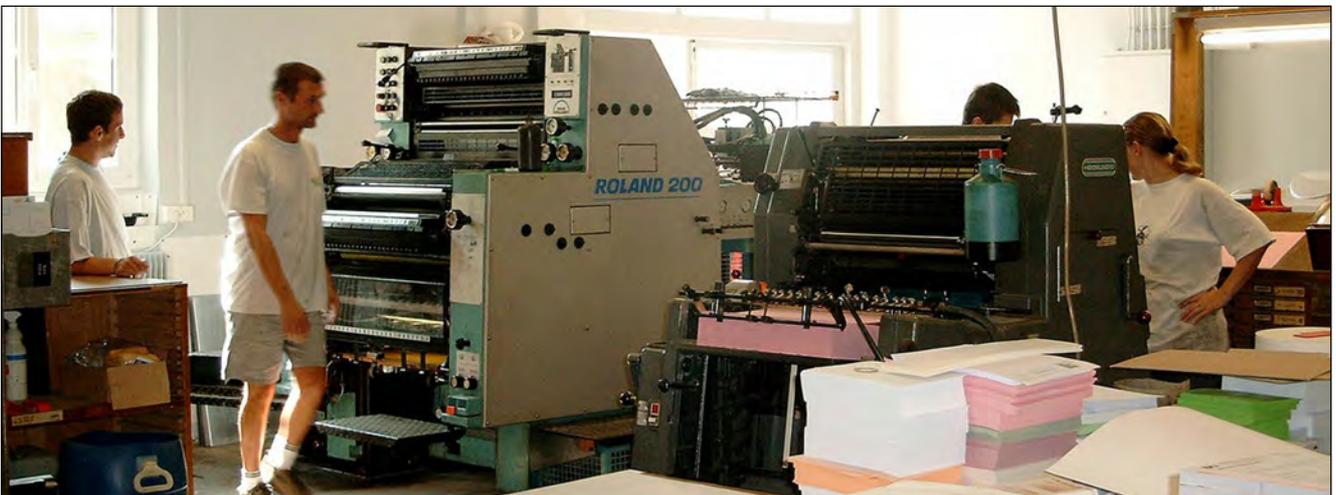




M. Pajonk
prend la gérance
de la S.A.R.L,
l'imprimerie

Il devra rendre
des comptes sur l'activité
commerciale et financière
chaque mois
à l'Association le
"Clos de Domois"

Une petite équipe
d'ouvriers l'aident
aux différentes
commandes





Le conseil doit régler certains problèmes qui surgissent parfois dans les grandes familles

La cohabitation avec l'I.E.T. et la Fraternité SITIO semble difficile

Le père Millet envisage de créer un prieuré sur le site

Le conseil donne son accord à la suite de l'approbation de l'Evêque

Bornage du terrain (ancien poulailler) cédé à la Fraternité SITIO



FOYER

Le Foyer, pour des raisons diverses, souhaite partir. En accord avec l'Evêché, l'idée générale est de rester fidèle à l'esprit de générosité qui a constamment régné sur les terres de ce sanctuaire suivant le souhait du père Chanlon et des Pères du Sacré-Coeur





Le conseil pensait à une maison de retraite
Un partenariat avec la municipalité pourrait être envisagé



La toiture
de la
chapelle-château
est
entièrement
refaite...

...Le coût
est
important,
mais
la vente
de la ferme
permet
cette
dépense



CIMETIÈRE

C'est l'Association le "Clos de Domois" qui est habilitée à donner l'autorisation de sépulture

Ont la possibilité d'être inhumés :

les sœurs Bénédictines, les pères, frères de l'orphelinat et les anciens orphelins de Domois

Les pères de la Fraternité SITIO, à condition qu'ils soient encore au service du diocèse



1999



Le Foyer envisage de signer un nouveau bail (420.000 F soit 63.900 €)
par an et compte rester dans les locaux

Cela est dû sans doute à la décision de la Fraternité SITIO
de quitter les locaux qui les abritent dans le château

Le projet
d'une nouvelle
construction
d'un prieuré
est bien
avancé en
accord
avec l'Evêque
de Dijon



L'Association le "Clos de Domois" est d'accord sous certaines conditions

COMMODAT OU DON :

Le comodat, qui permet la mise à disposition de la Fraternité SITIO d'un hectare pour la construction d'un prieuré, est envisagé et mis à l'étude de Maître de Vrégille

Le père Millet, "directeur" de la Fraternité, refuse le comodat et accepte le don, les frais seraient selon lui supportables

Le conseil demande au notaire de préparer un projet en vue d'un don, en précisant une clause de retour à l'association diocésaine en cas de dissolution de la Fraternité SITIO, en mentionnant comme condition sine qua non, son maintien dans l'église catholique et son lien avec l'évêque de l'épiscopat

En définitive, le terrain d'un hectare a été vendu (30.000 Frs) (4.566 €) à la Fraternité SITIO, mais les conditions ci-dessus restent valables



L'**Amicale des Anciens de Domois** a repris contact avec le Clos
Elle est désormais représentée par son président, **M. Jacques Lesueur**



Le Clos héberge à titre gratuit, dans les locaux du bas :
l'association "Transfert", l'association Minéralogie et une troupe de scouts d'Europe

2000

Nouveau conseil :

*Président : Francis ROY par intérim, secrétaire et représentant de l'évêque
Jean GÉRARD, trésorier*

*Membres : Dominique Trolliet, Jacques Parisel
Jacques Lesueur, président de l'Amicale des Anciens orphelins de Domois*

Le Foyer est toujours à la recherche d'un autre endroit
et ne prend pas sa décision sur le maintien à Domois

M. Lesueur
Jacques
prend
en charge
l'environnement
sur la propriété

M. Goussot
Jean
est coopté
et s'occupe
des travaux



La construction d'un parking de 74 places est adoptée
il sera utile pour les éducateurs, employés de l'I.E.T. (Institut Éducatif et Thérapeutique)
et les personnes qui assistent chaque dimanche à la messe dans la chapelle

Parking :
étude
sondage
du terrain,
puisards
et éclairage
30.500 €
+
goudronnage
8.370 €



La réfection
de la toiture
du bâtiment
de la ferme
est acceptée
8.056 €



**Jean-Louis
NIVELON**
4^e président

2001

Nouveau conseil :

M. NIVELON Jean-Louis, *président*

M. LESUEUR Jacques, *secrétaire*

M. ROY Francis, *trésorier*

Membres : M. TROLLIET Dominique, M. GOUSSOT Jean
M. PARISEL Jacques, M. GÉRARD Jean

M. Jean-Louis NIVELON

a eu la lourde tâche de renouveler le bail avec l'I.E.T.

Les projets de déménagement de l'institut sur l'hôpital militaire
ou sur les locaux du CFA de la Noue, à Longvic, sont abandonnés

L'Institut éducatif fait part du souhait de renouveler le bail

La condition étant de remettre les locaux aux normes

La première tranche de travaux était la partie la plus ancienne du château

Les étages ont été entièrement détruits et le coût s'est avéré plus important que prévu

Il a aussi mis en place un bail rural des terres cultivables



Mise en place
d'appartements
au
"quartier latin"
bâtiment N° 7

Construction
de quatre
garages pour les
locataires du Clos
bâtiment N° 16



Déplacement
de la statue
du Sacré-Cœur
qui se trouvait
dans les jardins
vers le cimetière



2002

Étude d'un nouveau bail pour l'I.E.T.

Changement
de la
chaudière
du château



2003

Un nouveau conseil est constitué :



M. NIVELON Jean-Louis
président

M. LESUEUR Jacques
secrétaire

M. ROY Francis
trésorier

Membres :

M. TROLLIET Dominique

M. GOUSSOT Jean

M. GÉRARD Jean

M. CARMINATI Daniel

représentant

les Anciens de Domois

Signature du nouveau
bail avec le
Foyer de Domois (I.E.T.)

Les terres prêtées (13,9424 ha) à M. Berthiot, en échange de l'entretien de la propriété (désherbage, nettoyage des chemins, parcs, fossés et cimetière) lui sont louées

Un bail rural de neuf années renouvelables lui est accordé



L'entretien des espaces verts (pelouses) sera sous la responsabilité de M. Lesueur Jacques bénévolement



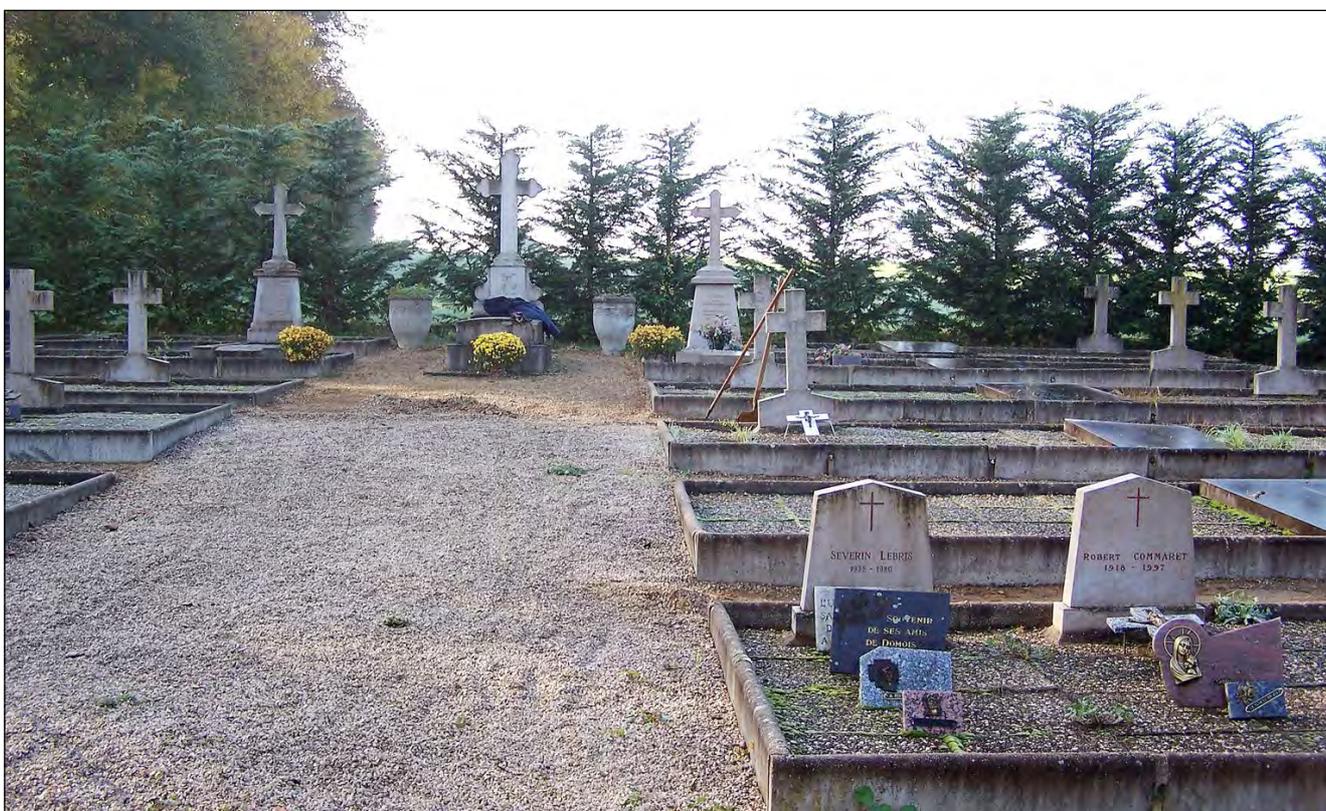
Il propose d'entretenir les parcs avec les Anciens de Domois et les membres du Clos qui le peuvent

Le prieuré est terminé



Déménagement de la Fraternité SITIO de la partie qu'elle occupe dans le château

NOUVEAU LOCK DE NOTRE CIMETIÈRE

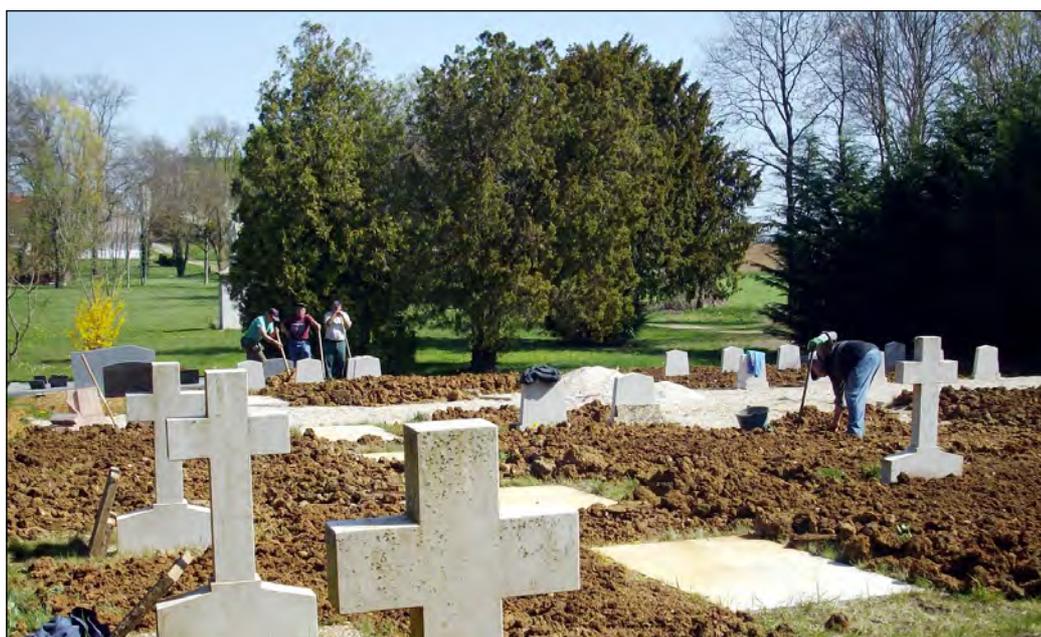
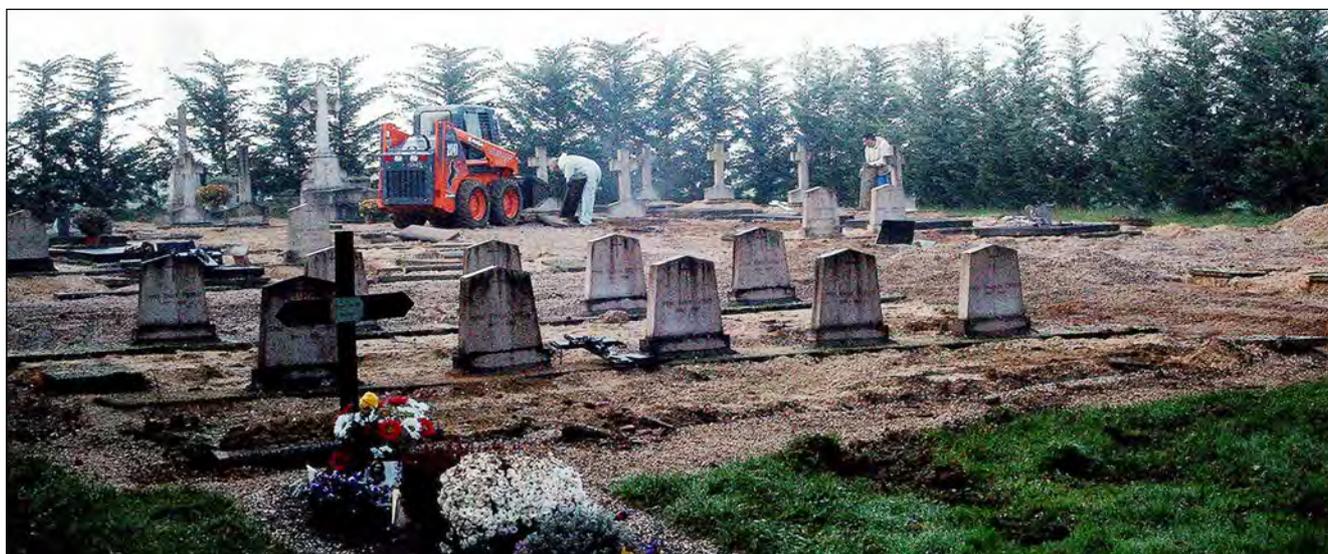


Transformation du cimetière

Une haie de cyprès est plantée avec la participation financière
des Bénédictines de la rue Condorcet

L'entretien
des allées
doit se faire
à la main

Pour pouvoir
rendre
le travail
moins pénible,
il est décidé
de les
transformer
en les
ensemencant
avec du gazon



Les anciens
sont venus
en nombre

Avec
le respect
que l'on devait
à nos anciens
éducateurs,
nos pères, frères
et sœurs,
le travail
commence

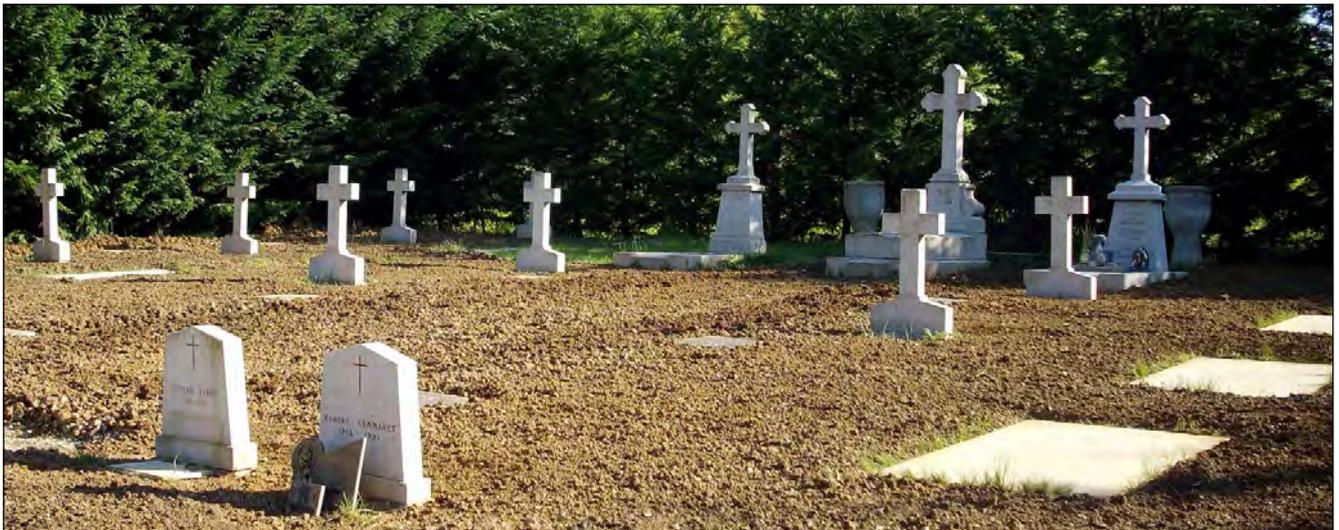


Une
petite
pose
est la
bienvenue

Au bout de la journée, on peut constater l'avancement des travaux



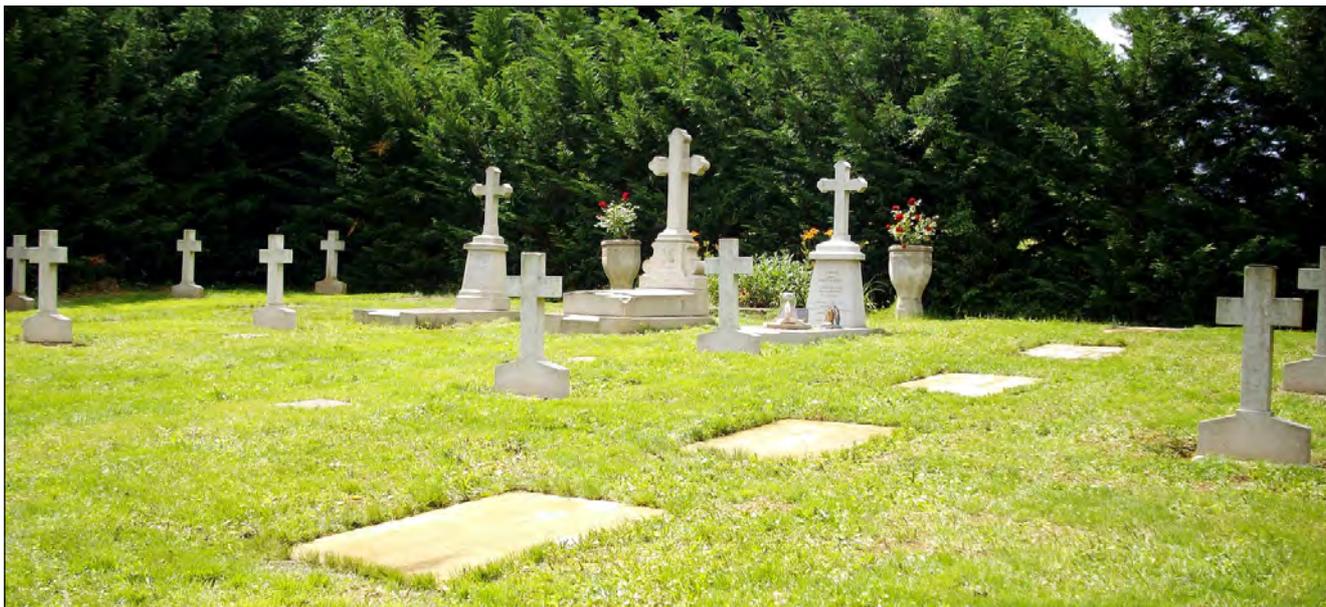
Ce n'est qu'après plusieurs rassemblements que l'on constate le résultat



Et au printemps le gazon commence à sortir



Puis, c'est en été que nous pouvons faire la première tonte



Le "Clos de Domois" ayant pris l'engagement de faire des travaux dans la partie précédemment occupée par SITIO (aile droite) a demandé à un architecte d'établir les plans

Le budget prévu (300.000 €) ne suffira pas, car des surprises nous attendent
Le coût des travaux devient plus important, il faut envisager que la somme prévue soit multipliée par quatre

M. NIVELON, à la suite de l'assemblée générale désire mettre fin à son mandat de président

M. GIDROL Pierre, ayant pris la présidence en milieu d'année, se trouve devant les difficultés financières. Il faudra faire un emprunt pour faire face à nos obligations





La cohabitation avec SITIO, qui occupe toujours la chapelle, est encore tendue avec le Foyer (I.E.T.)

Une séparation est faite pour que l'escalier servant d'accès à la tribune, ne puisse être utilisé par les paroissiens

Un escalier intérieur dans la chapelle est installé



Pierre GIDROL
5^e président

2005

Nouveau conseil :

M. Pierre GIDROL, *président*

M. LESUEUR, *secrétaire*

M. ROY, *trésorier et représentant de l'évêque*

Membres :

MM. GOUSSOT Jean, GÉRARD Jean, CARMINATI Daniel



L'imprimerie fonctionne
avec pas mal de difficultés

Le matériel et les machines
deviennent obsolètes



Les commandes
sont de plus en plus
difficiles à acquérir

Le conseil envisage
de se retirer de la SARL

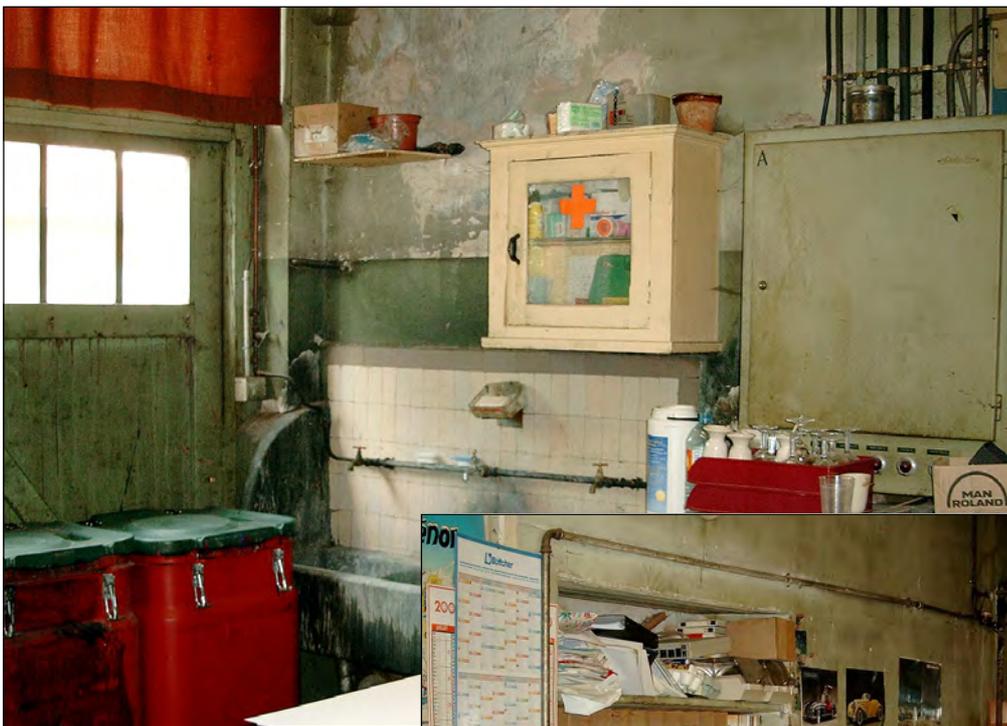


M. Jean-Claude Pajonk
dans son bureau
avec la secrétaire



Départ
à la retraite
de
M. Pajonk

M. Maizière
le remplace
à
l'imprimerie
en tant
que gérant



Les locaux
de l'imprimerie
sont à rafraichir

Le conseil compte
sur le nouveau gérant
pour le maintien
de l'entreprise



BESOIN D'ARGENT

La mise aux normes des locaux au château encoure à de grosses dépenses
Il nous faut réfléchir à trouver une somme très importante. Le conseil pense à vendre
une partie de son foncier pour créer un lotissement dans les anciens jardins

Le conseil municipal accepte le dépôt de notre dossier

Nous pouvons faire une vingtaine de lots. La vente de ces terrains
nous permettra de faire face aux dépenses importantes dans le château



2006

Nouveau conseil :

M. Pierre GIDROL, *président*, M. LESUEUR, *secrétaire*

M. THIBODAUX François, *trésorier*

Membres : MM. ROY Francis, *représentant l'évêque*, GOUSSOT Jean, CARMINATI Daniel

Une assemblée générale extraordinaire a été convoquée par le président

Il s'agissait de voter le projet et mettre aux voix les décisions suivantes :

Aménagement du terrain en lotissement de l'ancien jardin de l'orphelinat

Viabilisation du lotissement - Financement - Maître d'œuvre



L'assemblée, à l'unanimité, a donné son accord



Les travaux dans le château sont bientôt terminés



2007

LOTISSEMENT SAINT-BÉNIGNE



Bornage des lots (21) et des rues du lotissement Saint-Bénigne

Il avait été question sur demande du président de l'Amicale des anciens orphelins de Domois, de l'appeler "Clos de l'orphelinat"

Le conseil était d'accord, mais la mairie en a décidé autrement

Le président devait demander à Madame la Maire de bien vouloir nommer la rue principale "Rue de l'orphelinat", il n'y en a rien été, en regrettant que ce lieu n'ait pas conservé le souvenir de cette œuvre charitable

Les lots sont presque tous vendus

Nous allons pouvoir faire signer les promesses d'achats

Le résultat de cette vente est de 2.303.520 €

Le montant permet de faire face aux charges financières de la viabilisation (630.000 €) et le surplus (1.673.520 €)

a permis de payer les travaux de mise aux normes du château (1.635.000 €)

Une partie du fossé est canalisée et aménagements divers, clôture, apport de terre nous coûtent 38.520 €

2008

M. CHAILLY Daniel est intégré dans le conseil, il doit aider Jean Goussot à la surveillance des travaux. sœur Marie, de la congrégation Adoration perpétuelle de Préville, nous rejoint

M. Maizière
gérant de l'imprimerie
dépose le bilan

Nous sommes à la recherche
d'un nouveau repreneur



Ce nouveau gérant,
M. Capezza,
n'a pas tenu le coup,
la liquidation totale et la vente
aux enchères des machines
et du matériel est irrévocable

L'imprimerie de Domois
(1885-2009) n'existe plus

Le Clos ne récupérera pas
un centime d'euro



Nous ne nous
décourageons pas,
il y a toujours à faire
sur le site
de notre Clos

Travaux
pour la nouvelle
école de l'I.E.T.
(120.000 €)

2009

Inauguration de la fin
des travaux
et transformation
des parties communes
dans le château

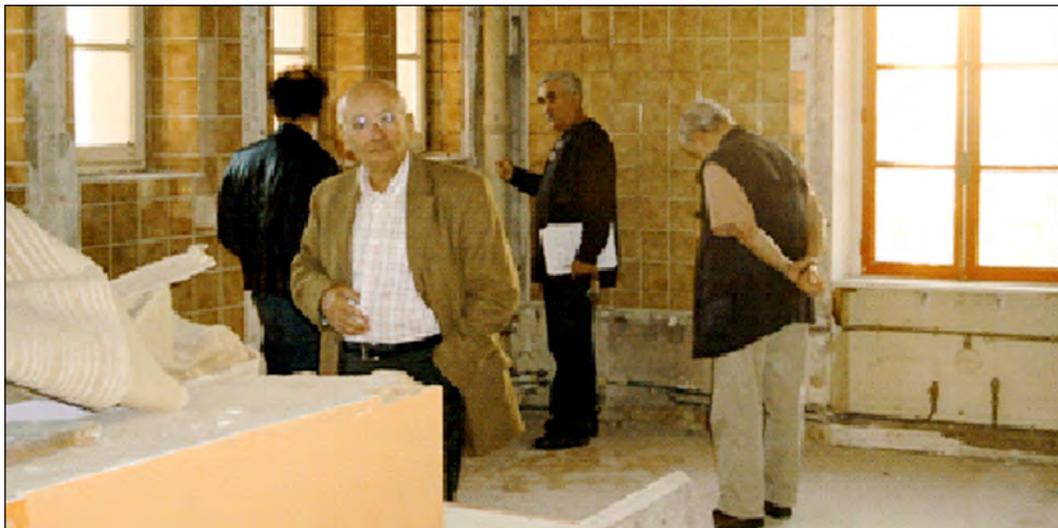
Les enfants de l'I.T.E.P.
seront mieux logés
et pourront s'épanouir
dans de beaux locaux

Il est à préciser
que nous n'avons aucune
aide par qui que ce soit
pour la réhabilitation





Lors
d'une réunion
de coordination
avec l'I.E.T.
M. Gidrol,
président,
rappelle
que la remise
aux normes
et les
aménagements
dans le château
ont coûté
1.800.000 €



2010

Domois est une terre d'accueil et notre patrimoine immobilier le permet
Réhabilitation de 3 logements (285.000 € dont 145.000 € en subventions)
dans le bâtiment N° 16 pour personne ou famille en difficulté (Habitat-Humanisme)
Conditions de séjour 2 ou 3 ans à loyer très modéré. M. Thibodaux en a été l'instigateur



Avant



Remplacement de la toiture du bâtiment N° 16

Les logements sont habitables et trois locataires sont placés par Habitat et Humanisme



Après



Les travaux avancent, il nous faut mettre un supplément au budget prévu (131.000 €) pour ravalement du bâtiment, la toiture, tranchée EDF-GAZ et téléphone

2012

Inauguration de la fin des travaux du bâtiment N° 16



2013

Remplacement de nombreuses fenêtres dans le château qui en compte plus de 160



Projet réhabilitation en logements du bâtiment N° 12 (ancien orphelinat)
Ce projet peut se faire grâce à un don très important d'une autre congrégation
qui a un lien très fort avec les Anciens de l'orphelinat de Domois



Ces logements seront affectés à des retraités à pension limitée



Procession du pèlerinage de Notre-Dame de Domois



Déplacement
de la
statue
Saint-Joseph
qui se
trouve
dans le parc



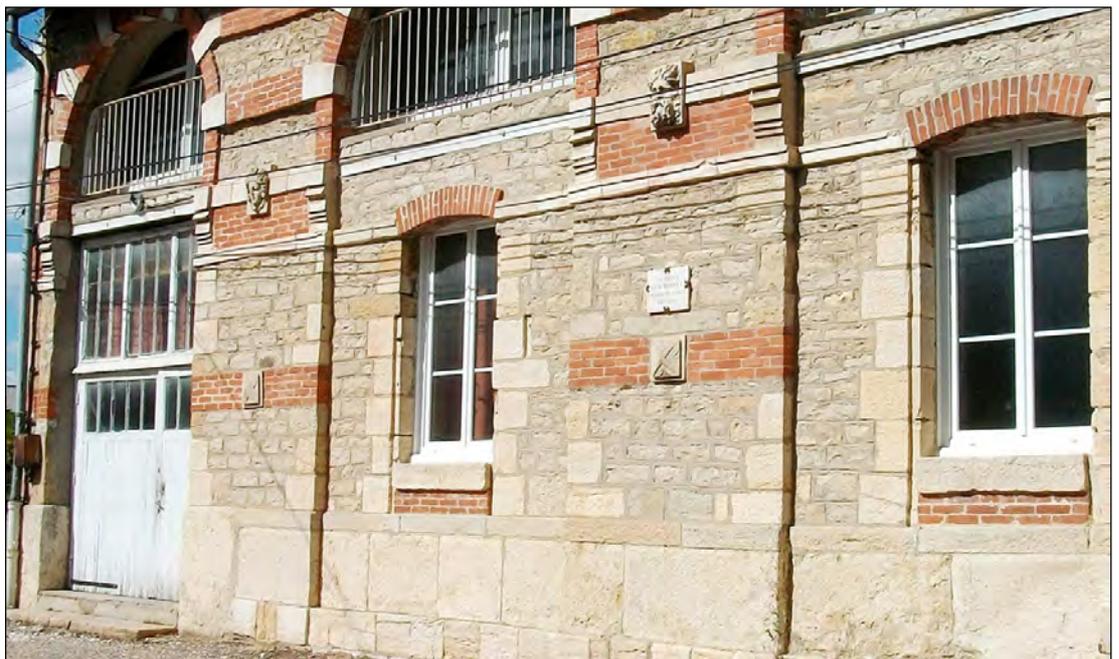


Elle sera
mise
au cimetière



2015

Première
tranche
de la
réhabilitation
de
l'ancienne
imprimerie
transformée
en salle
de réunion



Une salle sera affectée aux Anciens de Domois qui se réunissent régulièrement sur les lieux



Une autre sera pour les membres du Clos et louée aux familles connues pour fêter diverses manifestations

Il a été prévu l'accès aux handicapés et personnes à mobilité réduite





LA FERME



Lors des tempêtes
le vent s'engouffre
sous la toiture
et fait sauter les tuiles



Pour remédier
à ce problème
récurrent, il est décidé
de fermer les accès





Pose
de panneaux
solaires
sur le toit
du bâtiment
de la ferme

Ce travail a été fait
gratuitement
mais ne nous a
jusqu'à maintenant
rien rapporté



L'UGECAM
(I.T.E.P.)
demande
la clôture
du bail
car il
envisage
de changer
de structure

Il n'a pas été
possible
de le faire,
le bail
étant
renouvelé
pour
9 années



RÉHABILITATION DE L'ANCIEN ORPHELINAT

Les anciens orphelins
de Domois
et particulièrement
son président,
ne voulaient pas voir
ce bâtiment disparaître

Aussi, dans les mêmes
conditions que ce qui avait
été réalisé dans l'ancienne
imprimerie, nous avons pu
entreprendre
de gros travaux

La réhabilitation
du bâtiment de l'orphelinat
du père Chanlon
commence





Il a échappé
à la
démolition !





Détruire
avant
de
reconstruire







Le préau de l'orphelinat n'existe plus



La toiture est à refaire et les murs remis à nu





Des terrasses
sont prévues
pour les nouveaux
locataires



Les quatre
logements
au
rez-de-chaussée
dans
le bâtiment
N° 12
sont terminés

2016 - Inauguration de la résidence Père Chanlon
Quatre retraités à revenus modestes vont prendre possession de leur logement



2017

Pose de fenêtres et ravalement du bâtiment N° 13
(ancienne chapelle Notre-Dame de Domois), actuellement salle paroissiale







Mise en sécurité de la propriété par une barrière à l'entrée de la rue de la Croix-Molphey



Conseil d'administration :

M. GIDROL Pierre, *président*, M. LESUEUR Jacques, *secrétaire*
Mme ROUSSOTTE Yvette, *trésorière*
MM. GOUSSOT Jean, CHAILLY Daniel, CARMINATI Daniel



Les logements à l'étage du bâtiment N° 12 sont terminés
Quatre nouveaux locataires les occupent



Remplacement
de la toiture
du bâtiment
N° 8
et remise
en état
des voies
de circulation





Projet
de la
réhabilitation
d'un
logement F3
dans le
bâtiment N° 7
(quartier latin)
pour location
à un
jeune ménage



2019

Nouveau conseil d'administration :

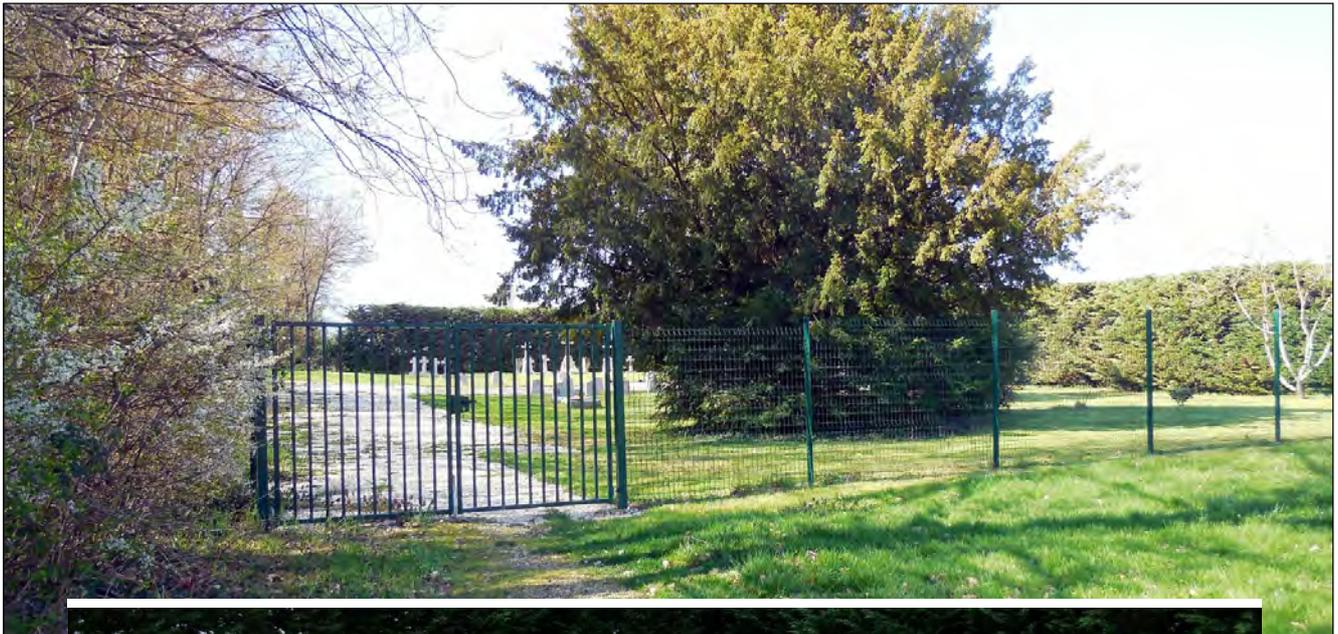
M. GIDROL Pierre, *président*, M. LESUEUR Jacques, *secrétaire*
Mme ROUSSOTTE Yvette, *trésorière*
MM. GOUSSOT Jean, ROSSIGNEUX Jean-Louis, CARMINATI Daniel



Isolation
des
plafonds
de l'école



Enlèvement du grillage le long du fossé
Réutilisation pour entourer le cimetière
(participation financière des communautés Bénédictine et Prêtres du Sacré-Cœur)





Mise à disposition de deux jardins pour nouveaux locataires Humanisme



Peinture
sur la façade
et le pignon
bâtiment N° 7





Remplacement de la couverture du bâtiment N° 7
Il nous a fallu deux années d'attente pour réaliser ce projet

Cette toiture devenait indispensable, car les fuites dans les logements revenaient souvent











Peinture des toitures en fibrociment, bâtiment N° 7, sur école

FOSSÉ



Avant

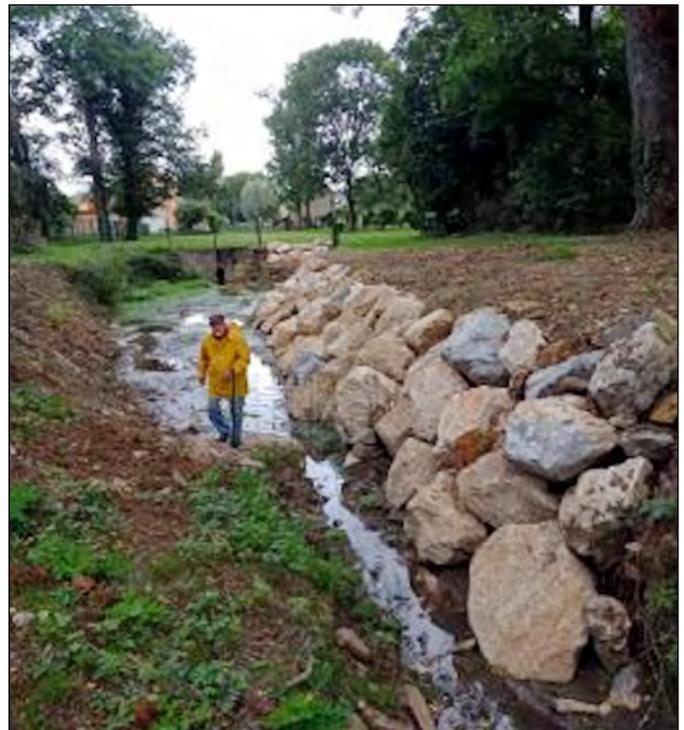




Busage du fossé et remise en état de la partie non busée



Après



Malgré la pandémie et l'année difficile que nous venions de passer la vie au Clos ne cessait. Il y a toujours à faire dans une si grande propriété

Ne pouvant nous rencontrer aussi régulièrement que par le passé, cause Covid le président organise des réunions par mail. Ainsi les projets ne sont pas bloqués

Début d'un troisième logement F3, bâtiment N° 7

Il est donc décidé de réhabiliter un logement qui sera proposé à un public plus jeune

Ainsi, le mélange des générations vivra sur le site, ce qui est notre objectif

Nous accueillons, dans les trois logements du bâtiment N° 7, trois jeunes ménages



LAVOIR

Nous avons
l'intention
de retrouver
et de
remettre
en état
le lavoir
qui avait
été utilisé
jusqu'en 1955,
par sœur
Emma
et les orphelins

C'est chose
faite !



Avant





Sous
1 mètre
de terre
et gravats
divers
nous
retrouvons
le sol



Un curage est indispensable et nous devons faire appel à une entreprise qui est bien équipée.



Après

Un nettoyage manuel est indispensable pour lui donner fière allure



AUVENT

Par le passé, il y avait un abri, nous avons décidé de le reconstruire





RÉNOVATION DU LOCAL DE L'ANCIEN LAVOIR



Avec masque
ou sans masque
les bénévoles
s'attaquent au local
laissé en l'état
depuis de
nombreuses années





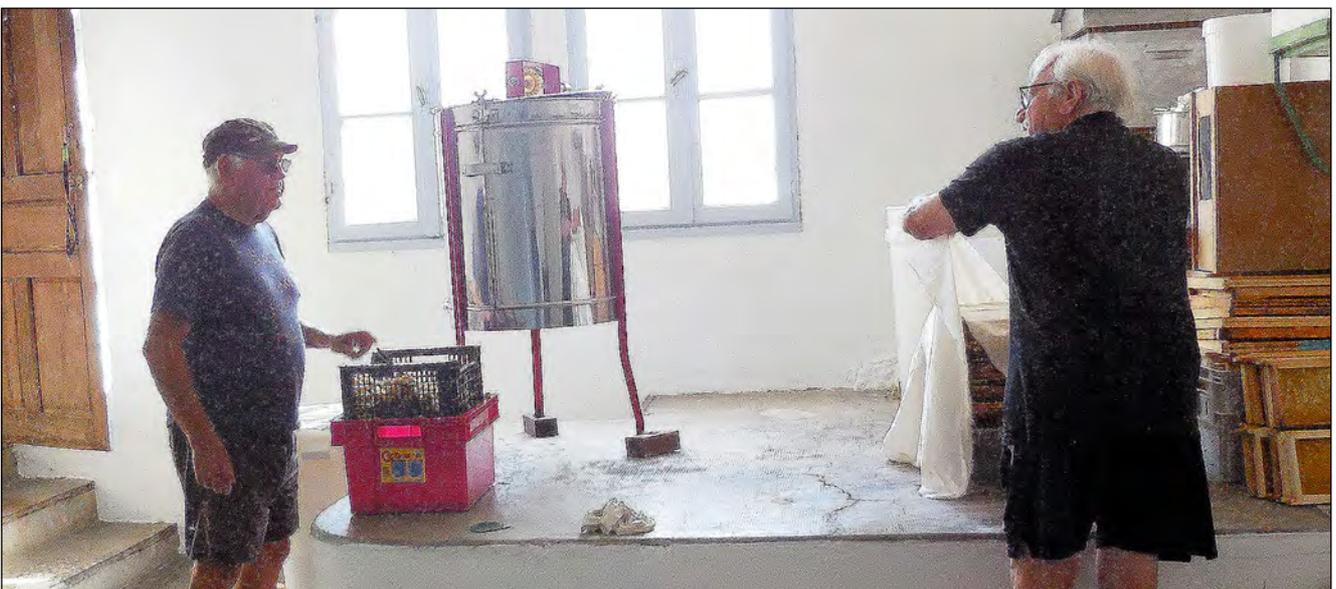


Il nous a fallu une quinzaine de jours pour arriver à ce résultat, et cela n'a coûté que 600 € et beaucoup d'huile de coude...

UN RUCHER A DOMOIS

De nouveau, des ruches à Domois

La récolte, sera en grande partie vendue, pour venir en aide à un orphelinat
situé à Madagascar







Claude

Pour bien terminer cette année 2021 j'ai pu réunir toute l'équipe de bénévoles pour le ramassage des feuilles



Hubert



Jean-Louis



Jacques



Daniel



Gérard



Roger



André

Nous avons programmé le remplacement de la toiture bâtiment N° 5
(menuiserie, forge, hangar bois)



Depuis le départ des pères du Sacré-Cœur, qui a laissé le patrimoine de l'orphelinat à l'évêché, mais en le préservant en créant l'association le "Clos de Domois" ils ont fait en sorte que les administrateurs gèrent et gardent l'esprit charitable qui y régnait

Les présidents et les administrateurs bénévoles, ont bien géré le site comme nous venons de le voir

LE CHATEAU

Le château est loué à une association (UGECAM-BFC) Bourgogne Franche-Comté qui gère des établissements de santé de l'Assurance Maladie

Elle oriente, organise et développe ses activités en cohérence avec les besoins de cette région

Les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (I.T.E.P.) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage

Les I.T.E.P. conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques

Nous accueillons ces enfants depuis l'année 1972 et avons des rapports seulement en tant que propriétaire-locataire

ESPACES VERTS

Ce qui peut être s'ajouter aux importantes dépenses dont je vous parlais plus avant ce sont les différents travaux d'entretien qu'il est nécessaire de faire dans une propriété aussi vaste et diversifiée

L'entretien des espaces verts est assuré par les Anciens de Domois des membres du Clos, et quelques professionnels pour des tâches impossibles de faire par des bénévoles (taille des haies, élagage d'arbres, etc.)





Si le “Clos de Domois” existe encore sous cette forme, c'est grâce à la générosité de nos présidents successifs et les administrateurs qui les ont bien accompagné

On ne peut pas oublier les membres de l'association qui les soutiennent et apportent dans certains cas leur aide

Nous pouvons également remercier l'évêché, de la confiance qu'il nous fait sans intervenir dans nos projets et décisions

L'association le “Clos de Domois” a 50 ans, elle a été, comme nous venons de le voir, bien gérée, on peut dire en “père de famille”

Il faut que l'esprit de générosité perdure, mais sans tomber dans l'assistanat

L'équipe actuelle est encore là pour quelques petites années et nous devons penser à la rajeunir

Nous comptons, et les statuts sont là pour le rappeler, à ce que les successeurs qui prendront les responsabilités feront la même chose que ce que les anciens ont accompli

Longue vie au “Clos de Domois” !



Conseil d'administration du “Clos de Domois” en 2022

Au premier plan : Pierre Gidrol

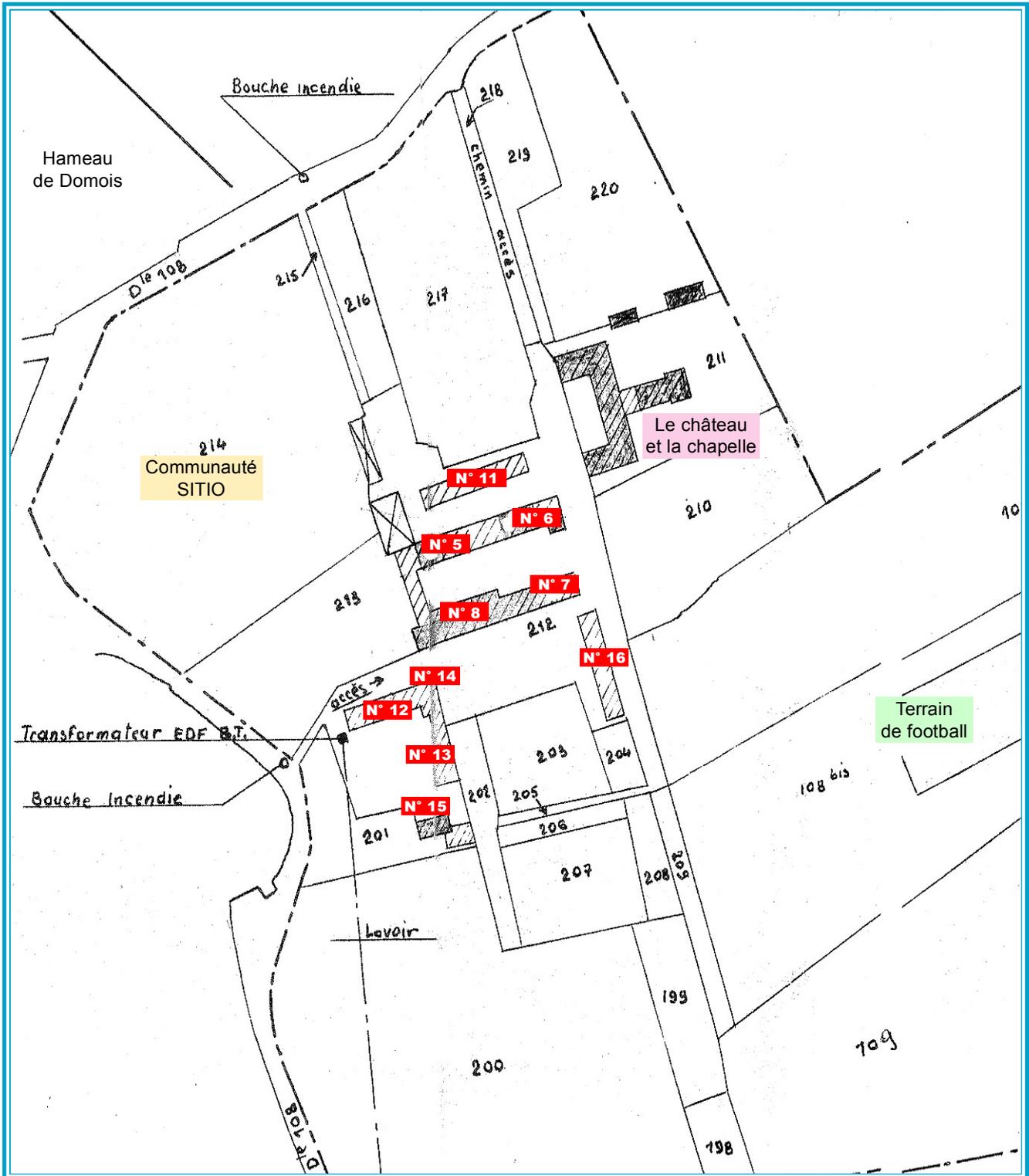
Au deuxième plan, de gauche à droite : Jean-Ludovic Geoffroy, Béatrice Lordel, Jacques Lesueur, Jean-Louis Rossigneux, Bertrand Buteau, Yvette Roussotte, Daniel Carminati

Le secrétaire : Jacques LESUEUR

Membres ayant participé à la vie de l'Association le "Clos de Domois" depuis sa création en 1972

Joseph Bazin, *président*, père Buhecker, Roland Meyer, Henri Curé
R.P. Lachivert, *Provincial*, père François Garnier, François Perras, *président*
Dominique Trolliet, *représentant de l'Evêque de Dijon*, André Marin, *président*
Jean Gérard, Robert Mathieu, père Pierre Antoine, frère Antoine Atzenhoffer
Hugue Bien, *expert-comptable*, Jacques Parisel, mère Marie-Josèphe
père Gérard Dampt, René Gigeux, Francis Roy, *représentant de l'Evêque de Dijon*
Jacques Lesueur, *président des Anciens de Domois*
Jean Goussot, Jean-Louis Nivelon, *président*
Daniel Carminati, *vice-président des Anciens de Domois*
Jean Duthilleul, Marc Briotet, Claude Banderier, Gérard Patouillet
sœur Christine, Pierre Gidrol, *président*, François Thibodaux
sœur Marie, Daniel Chailly, Agnès Tranchand, *comptable*, Bruno de Vrégille
Jacques Bécourt, Jean-Louis Rossigneux, Yvette Roussotte, Hubert Degrenne
Jacques Rossi, Béatrice Lordel, Bertrand Buteau, Jean-Ludovic Geoffroy





Plan d'ensemble de la propriété du Clos de Domois où se trouvent les bâtiments
 Ceux, sur qui ont été entrepris d'importants travaux de rénovation, sont indiqués sur un fond rouge

Cette plaquette a été réalisée par **Jacques LESUEUR** pour les textes
 et **Daniel CARMINATI** pour la mise en page
 Photos : archives de l'Amicale des Anciens de Domois

An aerial photograph showing a residential development with several long, rectangular buildings and a large green field. The text '50 ans du Clos de Domois' is overlaid on the bottom right. The text '50 ans' is in yellow with a red outline, while 'du Clos de Domois' is in white with a red outline. The background shows a mix of green fields, trees, and residential buildings.

50 ans
du Clos
de Domois